

Objet : Compte-rendu sommaire
Réunion du cinq avril deux mille treize
=====

Etaient présents : J.-G. NAST, R. SAMARDIA, J.-G. ROBEZ-MASSON, O. MOUGIN, F. ANTONIO, B. BOURGEOIS, V. CHOLLEY, Ch. GUYON, R. JAKOB, A.-M. JOLY, R. TEDOLDI.

Etaient excusés : Irénée BONNEVILLE procuration à Roland SAMARDIA, Ch. PROST-ROMAND procuration à Jean-Gabriel NAST, E. MULLER procuration à J.-G. ROBEZ-MASSON, A. PERRIN.

Rodolphe JAKOB demande que le compte-rendu de la réunion précédente soit modifié, dans le sens où il était absent et non pas excusé. Cette modification prise en compte, le compte-rendu de la réunion précédente est adopté à l'unanimité.

Suite à la réception tardive de deux droits de préemption urbains, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'intégrer ce point à l'ordre du jour.

Droit de Préemption Urbain

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas appliquer son droit de préemption pour la vente d'une parcelle située en zone UB, et pour la vente d'une maison située en zone UB.

Comptes de gestion 2012

Le Maire procède à la présentation des comptes de gestion Commune, Assainissement, Lotissement Trè la Roche, Lotissement Sur le Pré visés par le Trésorier Payeur Général. Ceux-ci correspondent aux comptes de la Commune.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les comptes de gestion.

Comptes administratifs 2012

Le Maire expose dans le détail la réalisation de tous les budgets.

En ce qui concerne le Compte Administratif 2012 de la Commune, il ressort un résultat excédentaire d'un montant de 166 569.15 € pour la section de fonctionnement, un résultat déficitaire de 196 177.74 € pour la section d'investissement. Le résultat final du compte administratif du budget Commune présente un déficit de 29 608.59 €. Le Maire présente le détail de l'ensemble des investissements réalisés dans l'année 2012 pour un montant de 244 613.91 €.

Le budget Assainissement présente un résultat de fonctionnement de 20 183.32 €, un résultat excédentaire d'investissement de 19 767.53 € soit un résultat global excédentaire de 39 950.85 €.

Le budget lotissement « Trè la Roche » enregistre un résultat excédentaire de 155 160.72 € et le budget « Sur le Pré » présente un résultat déficitaire de 5 365.12 €.

Le Maire s'étant retiré, les comptes administratifs de la Commune, de l'Assainissement, des lotissements « Trè la Roche » et « Sur le Pré » sont approuvés à l'unanimité des présents.

Vote des 3 taxes

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier le taux des taxes directes locales. Les taux adoptés sont les suivants :

Taxe d'Habitation	5,33 %
Taxe sur le Foncier Bâti	7,85 %
Taxe sur le Foncier non Bâti	23,03 %
Le produit total des 3 taxes est égal à la somme de 168 820 €.	

Objet : suite du compte-rendu sommaire
=====

Budgets primitifs 2013

Budget Primitif 2013 Commune :

Section Fonctionnement

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à la somme de 886 630 €. Le virement à la section d'Investissement dégagé est de 153 777 €.

Section Investissement

Les nouveaux investissements d'un montant global de 370437.41 € prévus sont principalement : isolation de bâtiment, toit de l'école, mur Grande Rue, avance sur budget commerce, borne incendie, aménagement de sécurité, affaires Sidec, chauffage mairie ...

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif 2013 de la Commune.

Budget Primitif 2013 Assainissement :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la compétence assainissement collectif étant transférée au Sivom, il n'y a pas lieu de créer un budget primitif 2013.

Budget Primitif 2013 Lotissement Trè la Roche :

Les ventes de quatre parcelles sont prévues en recettes. En dépenses, sont prévus : un transfert de 150 000 € au bénéfice du budget de la commune, et 75 000 € pour la réalisation de l'enrobé. Le Budget Primitif 2013 est voté à l'unanimité.

Budget Primitif 2013 Sur le Pré :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le budget prévisionnel d'un montant global de 327 000 HT pour les travaux de viabilisation. Un emprunt in fine d'une durée de 5 ans sera mis en place afin de financer les travaux.

Budget primitif 2013 Commerce :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité de budget commerce et station service équilibré à la somme de 1 026 000 €.

Subvention Aménagement de Traverse en agglomération

Le Conseil Municipal sollicite à l'unanimité une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre de l'aménagement de traverse en agglomération et des amendes de police pour divers travaux de sécurité.

Indemnité de gardiennage de l'église

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une circulaire de la Préfecture fixant le montant de l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2013. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le versement de la somme de 119.55 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune.

SCOT : délégués

Le Maire expose le planning des réunions pour le dossier du SCOT. Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON est désigné délégué titulaire et Odette MOUGIN suppléante.

Objet : suite du compte-rendu sommaire

Ecole

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un courrier de :

✓ Marie-Christine DALLOZ relatif au projet de fermetures de classes.

✓ l'OGEC de Notre Dame sollicitant une participation financière aux frais de scolarité, le Conseil Municipal refuse à l'unanimité, puisque le même service existe sur la commune. Le Conseil Municipal regrette, qu'au moment de la fermeture d'une classe, certains enfants soient scolarisés à l'extérieur.

Le Conseil municipal fixe à l'unanimité le montant annuel des frais de scolarisation pour les enfants de La Mouille et Cinquétral à la somme de 333.92 €.

Accueil de Loisirs

Le Conseil Municipal prend connaissance d'une étude réalisée par la Caisse d'Allocations Familiales qui compare l'ALSH de Longchaumois aux autres ALSH du Département. Ces ratios font apparaître une bonne position du centre, le coût du service est inférieur au prix moyen départemental. Les parents payent environ 28 % du coût réel du service.

Le Maire présente le compte de résultat de l'ALSH pour l'année 2012.

Demandes de subventions

Le Conseil Municipal

- accorde une subvention d'un montant de 450 € à la coopérative scolaire pour le remboursement des forfaits de ski alpin.
- prend connaissance de l'attribution d'une aide pour le commerce par le Sénateur Gérard BAILLY au titre de sa réserve parlementaire.
- prend connaissance d'une proposition de concert de la chorale « les couleurs du siècle », le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder la gratuité de la salle. Le concert aura lieu lundi 26 août à 20h30.
- accorde à l'unanimité une subvention de 330 € au bénéfice du Comité des Œuvres Sociales de Morez.
- accorde une subvention exceptionnelle au Souvenir Français pour le programme commémoratif du centenaire de la Première Guerre mondiale.

QUESTIONS DIVERSES

Délégué Syndicat des eaux de Bellefontaine

Christian GUYON présente un compte rendu de la dernière réunion du Syndicat des Eaux de Bellefontaine. Suite au déménagement d'Evelyne MULLER, Raphaël TEDOLDI est désigné comme suppléant.

AMJ cotisation 2013

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'adhésion à l'AMJ pour une cotisation annuelle de 390.56 €.

PNR : motoneige :

Le Conseil Municipal prend connaissance d'un document édité par le PNR, sur la réglementation concernant l'utilisation des motoneiges.

Objet : suite du compte-rendu sommaire

=====

Francis ANTONIO fait remarquer d'une part, que la peinture des bandes des passages piétons s'est fortement dégradée durant l'hiver, d'autre part, il souhaite qu'une formation publique soit mise en place relative à l'utilisation du défibrillateur.

Odette MOUGIN rappelle la date du concert du groupe de chants corses « Alte Voce » le 19 avril 2013 à 20 h à l'église.

Jean-Gabriel ROBEZ-MASSON rappelle que le Festival de la Soupe a lieu le 06 avril 2013.

Séance levée à 0 heures 15

Fait en Mairie, le 13 avril 2013

Le Secrétaire de séance

Raphaël TEDOLDI